



**Christelle  
Monconduit  
Avocat**



**Cabinet  
Christelle  
Monconduit**

## **Spécialiste en Droit des Étrangers et de la Nationalité**

Militante des Droits de l'Homme, Christelle Monconduit met à votre service sa conviction et sa pugnacité pour défendre au mieux vos intérêts.

Sa connaissance approfondie des textes législatifs et des pratiques administratives, ainsi que sa capacité à communiquer, font d'elle une professionnelle reconnue.

Installée depuis plus de quinze ans à Cergy-Pontoise, son équipe compte aujourd'hui plusieurs collaborateurs et assistants. Une structure expérimentée permettant d'accompagner chaque client au plus près de ses besoins et de manière individualisée.

Le Cabinet Christelle Monconduit intervient sur l'ensemble de la région Ile-de-France, en Préfecture et devant toutes les juridictions administratives.

**La référence en Droit  
des Étrangers et  
de la Nationalité.**

**Le bon conseil, au bon  
moment, pour vous  
accompagner au plus  
près de vos besoins.**

### **NOUS CONTACTER**

**Tél. : 01 30 30 93 03**

**27, avenue de la Constellation  
95 800 Cergy**

(à 500 m du RER Cergy-Saint-Christophe)

**c.monconduit@wanadoo.fr**

**www.monconduit-avocat.fr**

**Nationalité  
Asile  
Expulsion  
Séjour** **Recours  
VISA  
Carte de Protection  
sociale**

**travail**

**Cabinet  
Christelle  
Monconduit**

**Avocat spécialiste en Droit des Étrangers**

# Votre avocat spécialiste en droit des étrangers

**Spécialisé en Droit des Étrangers et de la Nationalité, Le Cabinet Christelle Monconduit vous accompagne et vous assiste pour faire valoir vos droits sur le territoire français.**

## ■ VISA

**Obtenir un visa long séjour est**, la plupart du temps, la première étape administrative à accomplir pour résider en France. Certains visas valent, par eux-mêmes, titres de séjour ; d'autres vous permettent de solliciter une carte de séjour temporaire en Préfecture. **Le Cabinet Christelle Monconduit vous oriente et vous assiste dans la constitution de votre dossier.**

## ■ TITRE DE SÉJOUR

**Carte de séjour temporaire, carte de résident, autorisation provisoire de séjour...** Un titre de séjour vous permet de séjourner régulièrement sur le territoire français. Son obtention nécessite une connaissance approfondie des textes législatifs, des accords bilatéraux et des conventions internationales ainsi que des pratiques administratives. **Le Cabinet Christelle Monconduit établit pour vous votre demande, assure son suivi et vous accompagne en Préfecture lors de son dépôt.**

## ■ ASILE POLITIQUE

**L'asile est la protection qu'accorde un État à un étranger**, qui est ou qui risque d'être persécuté dans son pays. **N'hésitez pas à solliciter le Cabinet Christelle Monconduit afin qu'il vous assiste dans vos démarches** auprès de l'Office Française de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA). En cas de rejet de votre requête, il défend également vos intérêts devant la Cour Nationale du Droit d'Asile.

## ■ REGROUPEMENT FAMILIAL

**Titulaire d'un titre de séjour, vous pouvez demander à être rejoint par votre époux(se) et vos enfants.** Certains étrangers ne sont pas soumis à cette procédure, en raison de leur nationalité ou de leur statut. Des règles particulières s'appliquent au demandeur algérien. **Le Cabinet Christelle Monconduit vous accompagne dans toutes vos démarches**, notamment auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

## ■ AUTORISATION DE TRAVAIL

**En principe, la demande d'autorisation de travail est à la charge de l'employeur.** C'est pourquoi **le Cabinet Christelle Monconduit intervient directement auprès des chefs d'entreprise** pour leur délivrer des conseils en recrutement de main d'œuvre étrangère.

Si vous êtes travailleur étranger, et quelle que soit votre situation (régulière ou irrégulière), votre emploi ou futur emploi, **le Cabinet vous assiste dans l'obtention de votre autorisation de travail et vous défend devant les tribunaux** afin de faire valoir vos droits en cas d'accident du travail ou de rupture irrégulière de votre contrat de travail par votre employeur.

## ■ VIE FAMILIALE

**Pacs, divorce, annulation de mariage, demande de pension alimentaire pour vos enfants, exequatur d'une Kafala...** **Le Cabinet Christelle Monconduit vous informe** sur vos droits en matière familiale, que votre situation soit ou non conflictuelle, et vous représente, si besoin, en justice.

## ■ CHANGEMENT DE STATUT

**Etudiant et titulaire d'un titre de séjour, vous finissez vos études et désirez rester en France ?** Conjoint de Français, vous êtes séparé ou divorcé et souhaitez continuer à

résider sur le territoire pour y travailler ? **N'hésitez pas à solliciter le Cabinet Christelle Monconduit qui vous épaulera afin d'obtenir ce changement de statut.**

## ■ ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ

**Que vous soyez majeur ou mineur, le Cabinet Christelle Monconduit vous accompagne dans votre demande de nationalité française.** En fonction de votre situation, il vous indique la procédure à suivre, remplit votre dossier et, en cas de refus de l'administration, exerce les voies de recours qui vous sont ouvertes.

## ■ REFUS DE SÉJOUR

**Si elle estime que vous ne remplissez pas les conditions d'octroi**, l'administration peut refuser de vous délivrer votre titre de séjour ou s'opposer à son renouvellement. Elle peut même vous le retirer. **Dans toutes ces situations, le Cabinet Christelle Monconduit prend en charge la défense de vos droits et conteste les décisions** préfectorales qui vous sont défavorables auprès de l'administration (recours gracieux/hierarchique) et devant l'ensemble des juridictions administratives (Tribunaux et Cours d'appel). En cas d'urgence, une procédure en référé peut être engagée.

## ■ OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE

**Le refus de titre de séjour est souvent assorti d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF).** Si une telle décision vous est notifiée, vous disposez de 30 jours (48 heures si l'OQTF est sans délai) pour vous y opposer. **Le Cabinet Christelle Monconduit fait valoir vos droits devant le Tribunal administratif** afin d'obtenir la suspension et l'annulation de la mesure. **Le Cabinet intervient aussi en commissariat si vous faites l'objet d'une vérification d'identité** ou d'une garde à vue. De même, il vous assiste si vous êtes placé en centre de rétention.